

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juin.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 06 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 12

Procurations : Mr Thomas PEYROT donne pouvoir à M. Alain DURIS
M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Thomas PEYROT, M. Alan DUVAL

Secrétaire de séance : M. Alain DURIS

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL-AUGMENTATION DE CREDIT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal voté en date du 06 avril 2024,

Considérant la réception gratuite du terrain n°295, section ZE appartenant aux CONSORT GERALD, propriétaire,

Considérant qu'une décision modificative doit être mise en place afin d'augmenter les crédits au compte 2111

Considérant le certificat administratif indiquant que l'acte ne précise pas la valeur du terrain, il convient pour son évaluation d'appliquer le tarif de 0.50€ le m² et donc de fixer sa valeur à 28.50€.

Considérant que le mandant émis figurera sous le seul n° 202400013 d'inventaire pour 128.50€ (valeur estimée du terrain + frais Notaire).

Considérant la donation pour les parcelles n° de la section, appartenant à Mr LAGARDE, propriétaire,

Considérant qu'une décision modificative doit être mise en place afin d'augmenter les crédits au compte 2111

Considérant que le mandat à venir figurera à l'actif sous le seul n°2400014 d'inventaire pour une somme correspondant à la valeur estimée du terrain à 350.00 auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

DECISION MODIFICATIVE					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	CHAPITRE	MONTANT	COMPTES	CHAPITRE	MONTANT
2111	041	377,50	10251	041	350,00
2111	21	1 021,00	1328	041	27,50
21351	21	-1 021,00			
TOTAL DEBITS		377,50	TOTAL CREDITS		377,50

- d'approuver les mouvements budgétaires proposés
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Saint-Auvent le 18 juin 2024

Le Maire



Bruno GRANCOING